

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021

Province de Québec
Municipalité de Saint-Thomas

Le conseil de la Municipalité de Saint-Thomas siège en séance ordinaire ce 3 mai 2021, à 19h30, par visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence : M. Marc Corriveau, Maire, les conseillères et les conseillers suivants : Mmes Agnès Derouin, Geneviève Henry et Marie Ouellette, MM. André Champagne, Maurice Marchand et Jacques Robitaille. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par visioconférence : Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière.

RÉSOLUTION No 112-2021

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé subséquemment par les décrets numéros 222-2020, 388-2020, 418-2020, 460-2020, 478-2020, 483-2020, 501-2020, 509-2020, 531-2020, 544-2020, 572-2020, 593-2020, 630-2020, 667-2020, 690-2020, 717-2020, 807-2020, 811-2020, 814-2020, 815-2020, 818-2020, 845-2020, 895-2020, 917-2020, 925-2020, 948-2020, 965-2020, 1000-2020, 1023-2020, 1051-2020, 1094-2020, 1113-2020, 1150-2020, 1168-2020, 1210-2020, 1242-2020, 1272-2020, 1308-2020, 1351-2020, 1418-2020, 1420-2020, 1-2021, 3-2021, 31-2021, 59-2021, 89-2021, 103-2021, 124-2021, 141-2021, 176-2021, 204-2021, 243-2021, 291-2021, 489-2021, 525-2021, 555-2021 et 570-2021, et ce, jusqu'au 30 avril 2021 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 596-2021 du 28 avril 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de 10 jours, soit jusqu'au 7 mai 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et de la direction générale que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil délibèrent et votent à la séance à voix haute par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la direction générale puissent y participer par visioconférence. L'enregistrement audio des délibérations et des prises de décision sera publié sur le site internet de la Municipalité, tel qu'exigé par l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 du Gouvernement.

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021

La séance est ouverte à 19h30 par M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité, qui assiste à la séance et dresse le procès-verbal.

RÉSOLUTION No 113-2021

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021

Il est proposé par Mme Geneviève Henry, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021 tel qu'il a été présenté.

RÉSOLUTION No 114-2021

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 AVRIL 2021

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 avril 2021 tel qu'il a été présenté.

RÉSOLUTION No 115-2021

APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les comptes payés d'avril 2021 tel que rapportés dans le journal des déboursés en date du 30 avril 2021, d'approuver les comptes payés par Accès D Affaires d'avril 2021 tel que rapportés sur la liste des prélèvements effectués en date du 30 avril 2021 et les comptes à payer d'avril 2021 tel que rapportés sur la liste des comptes fournisseurs en date du 30 avril 2021 et définis comme suit :

- Comptes payés en date du 30 avril 2021 du chèque # 14 454 au chèque # 14 486 pour un montant total de 57 187.87\$
- Comptes payés en avril 2021 par Accès D Affaires au montant de 35 051.91\$
- Comptes à payer d'avril 2021 du chèque # 14 487 au chèque # 14 524 pour un montant total de 132 323.06\$

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles.

PÉRIODE DE QUESTIONS (Aucune)

RAPPORT DU MAIRE AUX CITOYENS DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VERIFICATEUR EXTERNE

M. Marc Corriveau, Maire, fait la lecture du « Rapport du Maire ». Ce rapport sera déposé aux archives et sera publié dans le prochain Coup D'oeil.

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021

RÉSOLUTION No 116-2021

ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICES DE MARTIN BOULARD S.E.N.C.R.L. – VÉRIFICATION (AUDIT) 2021

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte l'offre de services de Martin Boulard s.e.n.c.r.l. pour l'audit 2021 selon le cahier des charges pour un montant de 18 400.00\$ plus taxes

RÉSOLUTION No 117-2021

AVIS DE MOTION – MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Mme Geneviève Henry, conseillère, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, d'un règlement modifiant le règlement sur la gestion contractuelle.

RÉSOLUTION No 118-2021

AUTORISER MME DANIELLE LAMBERT, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, À PROCÉDER À L'EMBAUCHE D'EMPLOYÉ SURNUMÉRAIRE AU BESOIN

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, à procéder à l'embauche d'employé surnuméraire selon les besoins des différents départements.

RÉSOLUTION No 119-2021

FACTURE À PAYER À LA VILLE DE JOLIETTE – EAU POTABLE

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie un montant de 20 278.63\$ à la Ville de Joliette, représentant un ajustement de l'eau potable en 2020. Cette différence résulte des paiements effectués en 2020 par la Municipalité et les coûts réels de la consommation et du coût de l'eau potable, absorbés par la Ville de Joliette, pour la vente d'eau à Saint-Thomas. Cette facture sera payée par l'excédent de fonctionnement affecté au « Réseau d'eau ».

DÉPÔT DU BILAN ANNUEL 2020 DU SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE

Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose le bilan annuel 2020 du Service de la prévention des incendies.

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021

RÉSOLUTION No 120-2021

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES AU 131 A, RANG SAINT-CHARLES (LOT 4 783 258)

CONSIDÉRANT que la demande vise l'agrandissement d'un bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que la propriété est située dans la zone 20;

CONSIDÉRANT que la propriété consiste en un commerce de détail pour la vente de machinerie agricole, propriété de l'entreprise Harnois Irrigation;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure demandée vise à permettre une marge de recul avant de 7,90 mètres, alors qu'une marge de recul minimale de 9 mètres est exigée, selon le règlement de zonage numéro 3-1993;

CONSIDÉRANT la lettre argumentative soumise;

CONSIDÉRANT le plan projet d'implantation réalisé par un arpenteur-géomètre soumis;

CONSIDÉRANT les plans de construction soumis;

CONSIDÉRANT que selon la terminologie du règlement de zonage, la marge de recul n'est pas calculée à partir de la voie publique, mais bien à partir de la limite arrière des propriétés résidentielles voisines, puisque la ligne avant est brisée;

CONSIDÉRANT que la marge de recul actuelle est de 8,30 mètres;

CONSIDÉRANT la rangée d'arbres matures séparant la propriété industrielle des propriétés résidentielles voisines;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement de cette propriété pourrait causer potentiellement des nuisances et un préjudice aux propriétés voisines résidentielles.

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas octroie la dérogation mineure demandée et ainsi permette une marge de recul avant du bâtiment principal de 7,90 mètres, alors qu'une marge de recul minimale de 9 mètres est exigée selon le règlement de zonage numéro 3-1993.

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AJUSTEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET ÉPANDAGE D'ABRASIF ET DE FONDANT DES RUES MUNICIPALES ET DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS AINSI QUE L'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE LE LONG DES BORDURES

Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose le rapport de l'ajustement du contrat de déneigement et de sablage en fonction des variations du prix du carburant diesel 2020-2021.

Ledit rapport, préparé par M. Pierre Désy, directeur des travaux publics, confirme que la variation du prix du carburant diesel a un

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021

écart de -5.92% donc un montant de 1 987.83\$ sera facturé à Les Entreprises René Vincent Inc., tel que spécifié dans le devis.

DÉPÔT DE L'ÉVALUATION DE RENDEMENT DE L'ENTREPRENEUR « LES ENTREPRISES RENÉ VINCENT INC. » - HIVER 2020-2021 (RÉSOLUTION No 209-2017)

Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose l'évaluation du rendement des entrepreneurs de « Les Entreprises René Vincent Inc. » pour le déneigement et l'épandage d'abrasif et de fondant des rues municipales et déneigement des trottoirs ainsi que l'enlèvement de la neige le long des bordures pour l'hiver 2020-2021 effectué par M. Pierre Désy, directeur des travaux publics.

L'évaluation finale est satisfaisante. Ce rapport a déjà été soumis à l'entrepreneur.

RÉSOLUTION No 121-2021

RÉSULTAT DES SOUMISSIONS ET ADJUDICATION DU CONTRAT – ACHAT DE DEUX (2) GÉNÉRATRICES

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas a demandé deux (2) soumissions (résolution #59-2021) ;

Attendu qu'une soumission devait être envoyée à Hewitt Équipement, entre autres ;

Attendu que Hewitt Équipement a vendu sa division « génératrice » à Toromont ;

Attendu qu'une soumission a été envoyée à Génératrice Drummond et une autre à Toromont ;

Attendu qu'une (1) seule soumission a été reçue ;

Voici le résultat de l'ouverture de la soumission :

Génératrice Drummond	83 019.37\$ taxes incluses
----------------------	----------------------------

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas adjuge le contrat à Génératrice Drummond, au montant de 83 019.37\$ taxes incluses. Légalement, la présente résolution fait foi de contrat entre la Municipalité de Saint-Thomas et Génératrice Drummond.

RÉSOLUTION No 122-2021

FACTURE À PAYER À JOBERT INC. – TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DU RANG DE LA GRANDE-CHALOUPE – PHASE 3 (DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 1)

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie le décompte progressif no 1 au montant de 207 414.44\$ taxes incluses à Jobert Inc. à titre de décompte

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021

progressif no 1 pour la réfection d'une partie du rang de la Grande-Chaloupe – Phase 3 tel que recommandé par Monsieur Louis Adam, ingénieur de Les Services EXP.

RÉSOLUTION No 123-2021

DÉPÔT D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PRIMADA)

Considérant que la Municipalité possède une politique Municipalité Amie des Aînés ;

Considérant que la Municipalité reconnaît l'importance d'améliorer l'état de ses infrastructures destinées aux aînés ;

Considérant que la Municipalité souhaite améliorer la qualité de vie des aînés et favoriser leur vieillissement actif ;

En conséquence, il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers de la Municipalité de Saint-Thomas :

- Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière pour le projet d'adaptation des bâtiments municipaux avec des portes à ouverture automatique ;
- Que le conseil municipal mandate Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, à déposer une demande au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- Que le conseil municipal a pris connaissance du Guide du programme et que la Municipalité s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;
- Que la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;
- Que la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associé à son projet, si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

RÉSOLUTION No 124-2021

SOUMISSION DE CONCEPTION JARDINS – ACHAT ET PLANTATION D'ARBRES AU TERRAIN DES LOISIRS

Il est proposé par Mme Geneviève Henry, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Conception Jardins, au montant de 7 119.64\$ plus taxes, pour l'achat et la plantation d'arbres au Terrain des loisirs.

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021

RÉSOLUTION No 125-2021

LIGUE DE BALLE DONNÉE DE SAINT-THOMAS 2021

Attendu que Patrice Riopel, bénévole responsable de la ligue balle-donnée de Saint-Thomas et citoyen de Saint-Thomas, a demandé par courriel un rabais pour l'utilisation du terrain de baseball pour la saison 2021;

Attendu que la ligue de balle-donnée de Saint-Thomas est non enregistrée;

Attendu que le responsable estime le nombre d'équipes à huit en 2021;

Attendu que la Municipalité accorde un rabais de 50 % par équipe chaque année, et ce, depuis le début de la ligue;

Attendu que le responsable demande l'utilisation du terrain deux soirs par semaine en plus d'une fin de semaine pour les séries;

Attendu que le responsable assure de faire respecter les mesures sanitaires en vigueur liées à la COVID -19;

En conséquence, il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas :

- Permette la tenue des activités de la ligue de balle donnée sur le terrain de baseball au Terrain des loisirs, si les mesures sanitaires en vigueur le permettent ;
- Réserve le terrain de baseball et les facilités au nom de Patrice Riopel – responsable, pour la ligue de balle-donnée - ligue non enregistrée, en soirée le mardi et le mercredi, ponctuellement le jeudi et une fin de semaine pour les séries au mois de septembre, selon les mesures sanitaires en vigueur ;
- Demande au responsable de se conformer au *Plan de retour au jeu 2021* de baseball Québec dans la gestion des mesures et de s'assurer du respect des mesures ;
- Accorde un rabais de 50% par équipe sur le prix adopté dans la politique de tarification aux infrastructures.

RÉSOLUTION No 126-2021

ADHÉSION À L'AGENCE DES FORÊTS PRIVÉES DE LANAUDIÈRE

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie la cotisation annuelle 2021-2022 de 100\$ à l'Agence des forêts privées de Lanaudière.

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021

RÉSOLUTION No 127-2021

DON À LA FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accorde un don de 100\$ à la Fondation québécoise du cancer.

RÉSOLUTION No 128-2021

AMÉNAGEMENT D'UN COIN LECTURE JEUNESSE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par Mme Geneviève Henry, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accorde un budget de 2 500\$ pour l'aménagement d'un coin lecture, qui sera aménagé dans l'espace libre sous les escaliers dans la cage d'escalier arrière du Centre communautaire.

RÉSOLUTION No 129-2021

PISCINE – DATE D'OUVERTURE

CONSIDÉRANT que la piscine ouvre habituellement à la mi-mai;

CONSIDÉRANT les mesures sanitaires en vigueur;

CONSIDÉRANT que la direction de la santé publique de Lanaudière reconnaît la piscine de Saint-Thomas comme une installation extérieure;

CONSIDÉRANT que les activités en piscine et l'accès aux vestiaires sont autorisés en zone rouge;

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas :

- Permettre l'ouverture de la piscine pour la baignade libre et les corridors de natation à compter du samedi 22 mai 2021.
- Autorise l'accès à la piscine aux résidents et aux non-résidents pour la session de printemps, à réévaluer à l'été.
- S'assure du respect des mesures sanitaires et de la capacité recommandée de la piscine.
- Autorise la tenue des cours de natation à compter du 24 juin seulement.

RÉSOLUTION No 130-2021

ACTIVITÉS PONCTUELLES À L'ÉTÉ ET À L'AUTOMNE 2021

CONSIDÉRANT les mesures sanitaires qui seront en vigueur à l'été et à l'automne 2021;

CONSIDÉRANT que nous supposons que de petits rassemblements seront possibles à l'été et à l'automne 2021;

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021

CONSIDÉRANT la proposition d'activités extérieures déposée par le Service des loisirs;

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accorde un budget global de 8 500\$ pour la tenue d'activités ponctuelles extérieures à l'été et l'automne 2021, selon les mesures sanitaires en vigueur.

RÉSOLUTION No 131-2021

FÊTE NATIONALE 2021

CONSIDÉRANT les mesures sanitaires en vigueur;

CONSIDÉRANT que la Société nationale des Québécois (SNQ) a lancé le programme de subvention pour les fêtes locales en 2021 et que le service des loisirs a déposé une demande de financement;

CONSIDÉRANT la proposition d'activité déposée par le Service des loisirs;

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accorde un budget global de 12 000\$ pour l'organisation d'une fête nationale respectant les mesures sanitaires qui seront en vigueur.

RÉSOLUTION No 132-2021

FÊTE DES BÉNÉVOLES 2021

CONSIDÉRANT les mesures sanitaires en vigueur;

CONSIDÉRANT que les mesures sanitaires pourraient être assouplies à l'été 2021;

CONSIDÉRANT l'importance de reconnaître l'apport des bénévoles dans la municipalité;

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accorde un budget global de 10 000\$ pour l'organisation du spectacle de reconnaissance sous le dôme de la patinoire à l'été 2021 afin de reconnaître l'apport des bénévoles pour les années 2019 et 2020. Cette programmation pourrait être modifiée selon les mesures en vigueur.

REMBOURSEMENT DES ACTIVITÉS HORS TERRITOIRE

Aucune demande déposée à la table du conseil par Mme Karine Marois, directrice des loisirs.

RÉSOLUTION No 133-2021

DON À LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER LANAUDIÈRE

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021

de Saint-Thomas octroie un don au montant de 125.00\$ à la Société Alzheimer Lanaudière pour l'année 2021.

RÉSOLUTION No 134-2021

AUTORISATION DE L'ADOPTION DE LA CHARTE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT

En mémoire d'Aurore Gagnon, « l'enfant martyr », et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente *Charte municipale pour la protection de l'enfant*;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas adopte la *Charte municipale pour la protection de l'enfant* et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021

RÉSOLUTION No 135-2021

DON D'UNE TOILE À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas donne à la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois une toile de M. Ghislain Caron, peintre naturaliste, représentant un béluga. Cette toile avait été donnée il y a quelques années à la Municipalité de Saint-Thomas.

RÉSOLUTION No 136-2021

ALLOUER UN BUDGET – LIGNAGE DES ROUTES ET DES STATIONNEMENTS

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas alloue un budget de 21 000.00\$ plus taxes pour le lignage des routes et des stationnements.

CORRESPONDANCES

RÉSOLUTION No 137-2021

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas proclame le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et souligne cette journée en tant que telle.

PÉRIODE DE QUESTIONS (Aucune)

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021

RÉSOLUTION No 138-2021

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h01.

M. Marc Corriveau
Maire

Mme Danielle Lambert B.A.A.
Directrice générale et sec.-trésorière